

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 mars 2016**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 12

votants : 12

L'an deux mille seize, le dix mars, à dix-neuf heures et trente minutes ,  
le Conseil Municipal de la Commune de Présilly  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Nicolas DUPERRET, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2016.

Conseillers présents : Denis BERNAZ, Elisabeth BOYMOND, Fabien CHAGNOUX, Jean COUTURIER, Fleur DE NEVE, Laurent DUPAIN, Nicolas DUPERRET, Corinne FAVRE, Richard PETTITT, Dominique ROULLET, François VULLIET, Claude GERNIGON.

Conseillers excusés :

Conseillers absent : N. GUINAND, Denis GENOUD

---

**1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 11 février 2016**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

**FINANCES**

**2/ Budget principal : autorisation d'ouvertures de crédits d'investissement**

Ce point est annulé.

**3/ Détermination de l'indemnité de fonction aux adjoints**

M. le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les limites fixées par la loi, les indemnités de fonction perçues par les adjoints au Maire.

Ces indemnités sont attribuées sous condition de l'exercice effectif par les adjoints d'une délégation du Maire. Elle sont fixées à 8,25 % maximum de l'indice 1015, soit 313,62 € brut/mois.

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de M. Claude GERNIGON, 3<sup>ème</sup> adjoint délégué aux travaux, de percevoir, à partir du mois de Mars 2016, son indemnité.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

**Vu** les arrêtés municipaux du 8 avril 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire ;

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints ;

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité**

**DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire au taux maximum de 8,25 % de l'indice 1015

**PRECISE** que ces indemnités seront versées à tous les adjoints sans exception.

**PRECISE EGALEMENT** que cette décision prend effet à partir du 10 Mars 2016

#### **4/suppression du budget auberge**

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait décidé de créer un budget spécifique pour la gestion du projet d'auberge municipale.

Qu'en l'espèce l'abandon de ce projet ne justifie plus le maintien de ce budget spécifique et qu'il appartient donc au conseil de procéder à la clôture de ce dernier.

VU le code général des collectivités territoriales.

VU la délibération du Conseil Municipal de Presilly 2013-50 du 10 octobre 2013.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité**

**DECIDE** de supprimer le budget auberge.

**PRECISE** que cette décision prend effet à compter du 01 avril 2016.

**PRECISE EGALEMENT** qu'en conséquence il n'y aura pas de vote du budget auberge pour 2016.

**ACCEPTE** que l'actif, le passif et les résultats soient repris dans les comptes du budget principal de la Commune au terme de la liquidation.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **5/ Suppression d'un poste d'attaché territorial**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'à l'occasion du départ de Brice avait été créé un deuxième poste d'attaché territorial afin de faciliter la transition. Le poste de secrétaire général étant désormais pourvu il convient de régulariser la situation en supprimant un poste aujourd'hui excédentaire. Le tableau des effectifs municipaux sera constitué de la façon suivante:

<b>FILIERE</b>	<b>CADRE D'EMPLOI</b>	<b>TEMPS DE TRAVAIL</b>	<b>NB DE POSTES OUVERTS</b>
	Attaché territorial	100%	1
<b>Administrative</b>	Adjoint administratif 2ème classe	100%	1
<b>Technique</b>	Adjoint technique 2ème classe	100%	3

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**SUPPRIME** un poste d'Attaché territorial à temps plein à compter du 11 mars 2016.

**FIXE** le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus

## **INTERCOMMUNALITE**

### **5/ Organisation des services techniques pour la prise en charge du SIVU**

Monsieur GERNIGON informe le conseil que dans un soucis d'économie, le SIVU n'a pas renouvelé le contrat de la personne chargée de l'entretien du SIVU Beaupré. Afin de pallier à ce manque les Commune de Presilly et de Beaumont ont décidé de s'organiser pour mettre à disposition du SIVU les agents techniques municipaux.

Il a donc été décidé que la commune de Presilly prendrait à sa charge l'ensemble des tontes ainsi que l'entretien des espaces verts du SIVU Beaupré. La Commune de Beaumont prenant à sa charge l'entretien des bâtiments ainsi que le déneigement.

Les agents sont également susceptibles d'être mobilisés en cas de travaux importants, en particulier à l'occasion des préparations des différentes rentrés scolaires.

### **6/ Compte-rendu des commission intercommunales**

#### **Affaires sociales**

Mme ROULLET informe le Conseil du suivi de l'opération visant à recueillir les besoins de la population en matière de mutuelle. En l'espèce la Commune de Presilly n'a récupéré qu'une seule réponse au questionnaire distribué. Mme ROULLET tient à alerter le Conseil sur le fait que les populations les plus en difficultés ne sont pas nécessairement celles qui se font le plus connaître. Elle invite donc les membres du Conseil à être attentif aux besoins de la population et en particulier des plus défavorisés.

Mme ROULLET rappelle au Conseil qu'il existe des mécanismes d'aide mis en place par les caisses primaires d'assurance maladie mais que ceux-ci demeurent très mal connus. Dans cette optique les élus du territoire ont reçus une formation afin de pouvoir informer la population.

#### **Déchets**

M. VULLIET informe le Conseil que les travaux d'agrandissement et de mise en norme de la décharge de Neydens vont être entrepris au printemps. Par ailleurs un projet de mise au norme de la décharge de Vulbens est actuellement à l'étude.

## **DIVERS**

### **7/ compte-rendu des commissions communales**

#### **Travaux**

M. GERNIGON informe le Conseil du démarrage des travaux de télécoms sur la route du Petit-Chable. Ces travaux sont conduit par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE et ORANGE TELECOM. Il devrait durer entre deux et trois semaines.

M. GERNIGON indique également que les travaux de terrassement sur le chantier de la route du Bé D'lé doivent reprendre d'ici à la fin du mois de mars. Ces travaux qui impliquent essentiellement les entreprises GROSJEAN et FTS devraient durer 4 mois.

Par ailleurs, les services techniques de la commune ont eu l'occasion d'essayer pendant deux jours un véhicule électrique de type utilitaire. Les services techniques ont été très satisfait par l'expérience et la commune est décidé à remplacer l'actuel véhicule technique par un équivalent électrique.

### **Urbanisme**

M. DUPAIN informe le Conseil que le projet de PLU est en bonne voie. La Commune est en mesure de présenter son projet à la communauté de commune à l'occasion de la prochaine réunion de la commission d'aménagement du territoire. Le Projet sera ensuite soumis au bureau des Maires de la Communauté de Commune avant d'être finalement présenté à la population à l'occasion d'une réunion publique.

### **Animation**

M. VULLIET rappelle qu'au Conseil que ce week-end les enfants de l'école paraderont dans le village à l'occasion de la « winter boom ». Le parcours a été déterminé et la sécurité des enfants sera assurée par des volontaires répartis aux différents points du parcours. M. VULLIET invite les membres du conseil à participer à cet événement.

Par ailleurs, la municipalité envisage de renouveler l'expérience du nettoyage de printemps. Celui-ci devrait être organisé pour le 09 avril 2016. Le Conseil invite la population à participer à cet événement.

M. COUTURIER, informe le Conseil de la prochaine tenue de l'événement « monuments chemin faisant » organisé par le Conseil Départemental. 5 Parcours sont mis en place au départ des principales communes du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à , 21h15

Le Maire,

Nicolas DUPERRET